



Le 29 juillet 2014

Monsieur Michel CONTET
Président
Association pour la Protection des Sites
de Maule et de la Vallée de la Mauldre
14, rue de la Chaussée
78126 AULNAY SUR MAULDRE

Cabinet du Maire
Fabienne DUMONT SAINT PRIEST
☎ 01.30.90.41.63 - fdumontsaintpriet@maule.fr

N/Réf : LR/DP/FDSP/N° 2014-363

Objet : pollutions de la Mauldre

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 23 mai dernier relatif à la dernière pollution de la Mauldre le 10 avril dernier.

Comme vous, croyez que je regrette infiniment les différentes pollutions qui touchent notre belle rivière de La Mauldre, et que je suis très loin de prendre ce problème à la légère puisque j'ai moi-même déposé une plainte en gendarmerie dès que cette pollution a été portée à ma connaissance.

Pour le cas présent, il semblerait que le problème soit venu du Ru de Gally, affluent de la Mauldre, ru qui aurait été pollué par un excès de déversement d'ammoniacque dont la provenance ou l'auteur sont inconnus et quasiment impossibles à identifier selon la police de l'eau que j'ai personnellement rencontré à ce sujet.

Pour ce qui est de l'entretien des berges que vous évoquez dans votre courrier, cette compétence a été transférée par notre Communauté de Communes Gally Mauldre au SMAMA, présidé par ma collègue Maryse Di Bernardo, que nous consultons actuellement et dont nous attendons l'avis.

.../

Enfin, je me permets de vous rappeler que le Plan Communal de Sauvegarde a pour vocation la protection des populations et qu'il ne peut donc pas s'appliquer dans le cas d'une pollution telle que celle du 10 avril dernier qui ne concerne que la faune et la flore et donc sans qu'à aucun moment la population n'ait été réellement mise en danger.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes meilleurs sentiments..

Continuement



Laurent RICHARD

Maire

*Président de la Communauté de
Communes Gally Mauldre
Conseiller général des Yvelines*

